



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du : **Mardi 14 SEPTEMBRE 2021 (par voie électronique)**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

La Commission informe que le Comité Exécutif de la F.F.F. a modifié le format de la Coupe Nationale Foot Entreprise qui se déroulera désormais sous forme de matches à élimination directe à chaque tour (suppression de la phase de poule).

Calendrier :

1^{er} tour : le 23/10/2021

2^{ème} tour (dernier tour régional) : le 20/11/2021.

1/32^{ème} de finale : 18/12/2021.

1/16^{ème} de finale : 29/01/2022.

1/8^{ème} de finale : 12/03/2022.

1/4 de finale : 02/04/2022.

1/2 finales : 07/05/2022.

Finale : 11/06/2022.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM

Le 1^{er} tour de la Coupe aura lieu le 23/10/2021.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

R1 Elite :

FC BEST TRAINING CHAMBOURCY - 605406

Rappel :

La Commission rappelle au club que suite à la décision de la Commission Régionale de de Discipline du 18/11/2020 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe Entreprise Critérium évoluant en R1 Elite de BEST TRAINING CHAMBOURCY, le club doit trouver un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de CHAMBOURCY pour son 1^{er} match à domicile de la saison 2021/2022.

Par conséquent, elle demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de CHAMBOURCY accompagné de l'attestation du propriétaire.

Rencontre concernée :

23449309 : FC BEST TRAINING CHAMBOURCY 1 / NIKE FC 1 du 25/09/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

R1 / A :

23450213 : PARIS ANTILLES FOOT 81 / CONSEIL GENERAL 92 1 du 18/09/2021

Demande de PARIS ANTILLES FOOT pour décaler le match au 30/10/2021.

Refus de CONSEIL GENERAL 92.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande de report ; le match est maintenu à la date prévue au calendrier général.

R1 / B :

23450393 : EXPOGRAPH VANVES 1 / PARIS XIII E.S 82 du 18/09/2021

Demande d'EXPOGRAPH VANVES de décaler le match à 17h30 au Parc des Sports André Roche 2.

Accord de PARIS XIII E.S.

Accord de la Commission.

R2 / A

23450875 : FOOT 130 81 / EDHEC FC 81 du 18/09/2021

Courriel du club de FOOT 130 demandant l'inversion du match.

Accord d'EDHEC FC.

Accord de la Commission.

Le match retour devient :

23450920 – FOOT 130 81 / EDHEC 81 à jouer le 04/06/2021 sur les installations de FOOT 130.

23450878 : ELYSEE PARIS AS 1 / CENTRE EPINETTES ESPAGNOL 81 du 18/09/2021

Courriel du club d'ELYSEE PARIS AS demandant de décaler le match au 09/10/2021 car une partie des joueurs est réquisitionner pour assurer l'opération JEP au palais de l'Elysée.

Accord de CENTRE EPINETTES ESPAGNOL.

Vu le motif invoqué, accord de la Commission.

23450876 : ASPTT CERGY PONTOISE 1 / CHI POISSY SGL 1 du 18/09/2021

Demande du club d'ASPTT CERGY PONTOISE de décaler le match à 16h45.

Accord de la Commission

R2 / C :

ANTILLAIS DU 18^{ème} ESP. PARIS – 533525 :

Courriel du club ainsi que de la mairie de Paris indiquant que les terrains 2 et 3 du Parc des Sports de Bobigny sont indisponibles pour cause de travaux.

Suite à ces indisponibilités, la Mairie de Paris a accordé de nouveaux créneaux au club des ANTILLAIS DU 18EME PARIS permettant aux rencontres d'avoir lieu.

La Commission fixe les rencontres suivantes du club :

- 23451060 : ANTILLAIS DU 18^{ème} ESP. PARIS 81 / ST DENIS RC 81 du 18/09/2021 à 15h au Stade de la Porte de Bagnolet.
- 23451071 : ANTILLAIS DU 18^{ème} ESP. PARIS 81 / PHILIPPE GARNIER 81 du 02/10/2021 à 15h au Stade de la Porte de Bagnolet.

RECTORAT ACADEMIE DE PARIS – 604782 :

Courriel du club ainsi que de la mairie de Paris indiquant que les terrains 2 et 3 du Parc des Sports de Bobigny sont indisponibles pour cause de travaux.

Suite à ces indisponibilités, la Mairie de Paris a accordé de nouveaux créneaux au club de RECTORAT ACADEMIE DE PARIS permettant aux rencontres d'avoir lieu.

La Commission fixe les rencontres suivantes du club :

- 23451059 : RECTORAT PARIS 1 / ELM LEBLANC 1 du 18/09/2021 à 17h au Stade de la Porte de Bagnolet.
- 23451069 : RECTORAT PARIS 1 / GAZIERS PARIS 1 du 02/10/2021 à 17h au Stade de la Porte de Bagnolet.

23451067 : COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 / CAP NORD 1 du 02/10/2021

Courriel de COMMUNAUX MAISONS ALFORT demandant l'inversion du match car le terrain Auguste Delaune n'est pas disponible le 02/10/2021.

La Commission demande au club de COMMUNAUX MAISONS ALFORT de nous communiquer l'attestation d'indisponibilité du stade de la Mairie.

A réception, la Commission donnera son accord pour l'inversion du match sous réserve de l'accord de l'adversaire.

R3 / A :**AEROPORT DE PARIS A.S**

Courriel du club indiquant que l'équipe 2 du club évoluant en R3 Poule A débutera ses rencontres à domicile à 13h15.

Accord de la Commission.

R3 / B :**23873598 : ROISSY FIT CARE 2 / CAP NORD 2 du 18/09/2021**

Courriel du club de CAP NORD demandant le report du match en raison des difficultés à valider les licences de ses joueurs.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient la rencontre à la date prévue au calendrier général.

23873601 : DEFENSE NATIONALE 1 / ELM LEBLANC 2 du 18/09/2021

Courriel du club d'ELM LEBLANC demandant le report du match au 23/10/2021 suite au décès du Président du club.

Accord de DEFENSE NATIONALE.

La Commission émet un avis favorable à cette demande et reporte le match au 30/10/2021 (la date du 23/10/2021 étant réservée pour la Coupe Nationale).

La Commission adresse ses sincères condoléances au club d'ELM LEBLANC.

ELM LEBLANC – 612353

Courriel du club souhaitant que, suite au décès du Président du club, ne plus utiliser le numéro 8 pour le remplacer par le numéro 15.

Accord de la Commission.

Information transmise à la C.R.A. pour communication aux arbitres.

23873602 : ANTILLES FC PARIS 82 / TROPICAL AC 81 du 18/09/2021

Courriel d'ANTILLES FC PARIS demandant le report du match à une date ultérieure au motif que tous les joueurs ne disposent pas d'un pass sanitaire complet (absence de 2^{ème} dose).

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient la rencontre à la date prévue au calendrier général.

La Commission rappelle au club d'ANTILLES FC PARIS que des tests PCR ou Antigénique peuvent être réalisés 72h avant la rencontre pour pouvoir y participer.

R3 / C :**METRO PARIS NORD US – 690515 :**

Courriel du club indiquant son forfait général.

La Commission acte le forfait général du club.

AS BALLE AUX PIEDS – 545184 :

Courriel du club indiquant son forfait général.

La Commission acte le forfait général du club.

R3 / D :

INSTITUT DU PETROLE RUEIL FC – 604772 :

Courriel du club demandant de jouer ses rencontres à domicile à 11h30.

La Commission autorise à titre exceptionnel le déroulement des matches à 11h30, seul créneau mis à disposition du club par la ville.

Elle invite les clubs de la poule à prendre leurs dispositions pour jouer à cet horaire.

23773827 : EXPOGRAPH VANVES 2 / FC LUCHA du 18/09/2021.

Courriel du club demandant de décaler l'heure du match à 15h30.

Accord de la Commission.